Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 62 (1936)

Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

différents résultats de M. Jæger dont nous continuons à considérer certains comme erronés, d'autres comme susceptibles d'être atteints beaucoup plus simplement. Nous n'avons pas l'intention de répondre en détail aux assertions formulées par M. Jæger et lui laissons le bénéfice de la « polémique tendancieuse », sur le compte de laquelle il reporte nos critiques. Ceux des lecteurs de ce journal que le problème intéresse apprécieront la réalité : cela nous suffit entièrement.

M. Jæger nous reproche de ne nous être arrêtés qu'aux exemples numériques. C'est pourtant par eux qu'il a donné la mesure de ses résultats et de leur différence avec ceux de ses prédécesseurs. C'est volontairement que nous avons laissé à M. Jæger le soin de rechercher dans ses équations les raisons de ces écarts. Nous constatons que, sauf sur un point, il ne l'a pas fait.

Nous regrettons de n'avoir pu, faute de place, publier la démonstration de nos formules (6) et (8) qui aurait encombré d'algèbre les pages du « Bulletin technique »[1]. Nous restons à la disposition de ceux des lecteurs qui désireraient en avoir communication à moins que, pour la formule (6), ils ne préfèrent s'en reporter à la démonstration donnée par M. Jæger pour sa formule (149) qu'il signale être la même, ce que nous avouons n'avoir pas su deviner. S'il en est vraiment ainsi, nous nous étonnons d'autant plus de la différence des résultats numériques.

DIVERS

Pour sauvegarder notre commerce extérieur.

Car on sait que notre pauvre commerce extérieur a grand besoin de sauvegarde, sous peine que notre exportation s'éteigne lentement, mais sûrement. Or, c'est à ce soin qu'entend se vouer la Société coopérative qui vient de se constituer sous la raison sociale « Corporation suisse privée pour le commerce extérieur » (siège à Zurich, Löwenstrasse, 17) dont le but, aux termes de ses statuts, est de « grouper tous les intéressés et de leur servir d'intermédiaire en vue du développement et de l'exécution de leurs affaires d'exportation et d'importation, en particulier d'affaires de compensation ».

Les initiateurs de cette coopérative — dont le président est M. *G. Duttweiler* et le directeur M. *F. Wüthrich*, ingénieur — se proposent d'atteindre le « but » défini par les statuts de ce groupement au moyen de méthodes essentiellement pratiques, en « mettant la main à la pâte », si l'on peut dire. Un exemple concret : à la page 3 du premier numéro de l'organe de la coopérative « S. C. Information » (bimensuel) et sous la rubrique « S. C. — Service », on lit : « Importante entreprise tessinoise dispose, pour l'Islande, d'ordres se montant à 70 000 couronnes, mais qui ne peuvent être exécutés que par voie de compensation. Les maisons intéressées à l'importation de produits islandais sont invitées à se faire connaître à la « Corporation suisse privée pour le commerce extérieur ».

Autre exemple : le numéro 2 de ladite « S. C. — Information » contient le bilan, au 23 mars 1936, du trafic de « clearing » entre la Suisse d'une part, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, d'autre part et, en plus, une curieuse cote de ces monnaies plus ou moins fantomatiques, telles que l'« Effektensperrmark », le « Kreditsperrmark », l'« Auswanderermark », la lira, la peseta, le schilling, le pengö, etc., « intérieurs ».

Routes et autoroutes.

En septembre prochain, aura lieu, à Munich, un « Deutscher Strassenkongress », accompagné d'une « Kunstausstellung Die deutschen Autobahnen » et d'une « Strassenbaumaschinenausstellung ». Organisation par le Fachgruppe Aufbereitungs- und Baumaschinen, à Berlin W50, Marburgerstrasse, 3.

NÉCROLOGIE

Anthelme Boucher.

(Planche hors texte.)

Agé de quatre-vingts ans, M. Anthelme Boucher, ingénieur, vient de s'éteindre paisiblement, le 19 avril, à Prilly.

Nous devons un hommage de haute estime, d'admiration et de reconnaissance à la mémoire de ce technicien hors de pair, dont les œuvres aussi nombreuses qu'importantes demeurent et font honneur à la France, son pays d'origine, à la Suisse, son pays d'adoption, et à l'ancienne Faculté technique de l'Académie de Lausanne, où il avait obtenu son diplôme d'ingénieur, le 27 décembre 1880.

A regret, nous ne pouvons retracer ici sa biographie, bien que l'histoire de son activité débordante et incessante, de ses initiatives hardies, de ses luttes victorieuses contre les obstacles accumulés par la nature des choses et par l'inertie des hommes, constitue un haut enseignement. La simple énumération de ses principaux travaux est déjà éloquente. La voici :

1889-1890 : Construction des usines hydro-électriques et électrochimiques du Day, près Vallorbe (Vaud).
(Société d'Electro-Chimie.)

1893-1894 : Première usine de Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).
(Société d'Electro-Chimie.)
Usine hydro-électrique de Notre-Dame-de Briançon (Savoie).
(Société d'Electro-Chimie.)

1896-1897 : Usine de Vuargny (Vaud).
(Société des Forces Motrices de la Grande-Eau.)

1901-1902 : Usine de Vouvry (Valais). Hauteur de chute : 920 m.
(Société des Forces Motrices de la Grande-Eau.)

1904-1906 : Usine des Farettes (Vaud).
(Société des Forces Motrices de la Grande-Eau.)

1904-1908 : Usines de Martigny-Bourg (Valais).
(Société d'Electro-Chimie.)

1907-1908 : Deuxième usine de Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).
(Société d'Electro-Chimie).

1906-1909 : Usine de l'Ackersand (Viège de Saas, Valais).
(Société de la Lonza.)

1908-1909 : Forces motrices d'Orsières (Valais).
(The British Aluminium Cy.)

1907-1910 : Usine d'Orlu (Pyrénées). Hauteur de chute : 940 m.
(Société pyrénéenne d'énergie électrique.)

1910-1911 : Installations industrielles à la fabrique de chocolat d'Orbe (Vaud).
(Peter, Cailler, Kohler, Chocolats Suisses S. A.)

[1] Afin de désabuser ceux de nos lecteurs qui seraient enclins à ne voir dans ce calcul qu'un « jeu d'esprit », nous publierons prochainement, une étude dans laquelle M. le Dr O. Schnyder passe en revue quelques applications d'un caractère *tout à fait pratique* des théories modernes sur le coup de bélier. — *Réd.*